



SYNDICAT CGT NICE MÉTROPOLE CÔTE D'AZUR

33 Avenue Jean Médecin 06000 Nice - Tel : 04.97.13.24.11

L'Arénas - Immeuble le Phare - 405 promenade des Anglais 06202 - Nice Cedex 3 Tel : 04.89.98.14.51 ou 52

Mail : syndicat.cgt@ville-nice.fr

Site internet : cgtnmca.fr

Page facebook : [@cgtnmca](https://www.facebook.com/cgtnmca)

Mesdames, Messieurs, les député-e-s, sénatrices et sénateurs des Alpes Maritimes,
Monsieur Le Maire de Nice,
Monsieur le Président de la Métropole Nice Côte d'Azur

MOTION POUR LE RÉTABLISSEMENT DU 1% POUR LE CNFPT

Dans le cadre du vote du projet de loi de finances 2018, la Fédération des Services Publics et le Syndicat CGT NMCA exigent que le parlement rétablisse la cotisation des collectivités territoriales au CNFPT à la hauteur de 1% dès le 1 janvier 2018.

Cette cotisation obligatoire a été abaissée à 0.9% lors du vote de la loi de finance 2016. Cette mesure prise de manière arbitraire et sans consultation par le précédent gouvernement, a des conséquences dramatiques sur la formation des 1.800.000 agents de la Fonction Publique Territoriale. C'est une perte de recette de plus de 35 millions par an pour le CNFPT.

Cet étranglement financier du CNFPT le met dans l'incapacité d'assurer correctement sa mission de service public de la formation des agents de la Fonction Publique Territoriale. Il transforme une partie essentielle de ses formations en formations à distance alors que l'efficacité de l'apprentissage repose souvent sur des interactions sociales et une aventure collective.

Le droit à la formation est un élément essentiel du développement du service public, du Statut de la Fonction Publique Territoriale, garant de la séparation du grade et de l'emploi, outil au service de la carrière des agents.

Ce droit est financé par du salaire socialisé. Il ne saurait faire l'objet d'aucune économie.

La Fédération des Services Publics et le Syndicat CGT NMCA rappellent qu'il convient d'améliorer les conditions de formation des fonctionnaires territoriaux, aujourd'hui quasiment privés de l'accès à des formations personnelles et à des formations qualifiantes permettant une mobilité choisie et une carrière évolutive.

P/O le Syndicat CGT NMCA
LUCCHETTI Bernard
Secrétaire Général